



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**du Conseil Municipal du 28 avril 2026**

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-huit avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Périgny, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil de l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Cédric LAFAGE, Maire de Périgny.

**Étaient présents,**

Monsieur LAFAGE Cédric, Monsieur ORGERON Patrick, Madame MATHIEU Isabelle, Monsieur LEGRAND Clément, Monsieur CAILLIAS-LAPORTE Amaury, Madame VALLE Estelle, Monsieur PLAIRE Gilles, Monsieur FAUCHET Jean-Michel, Monsieur CHATELU Tony, Madame BROTHE Gilda, Madame MOUNET Diane, Monsieur FLORENTIN Mikaël, Monsieur GUILBON Gilles, Monsieur PREVOST Christian, Madame TEQUI Colette, Madame VIEITES Sophie, Madame BISKUP Martine, Madame DARAIGNEZ Carole, Monsieur CANNESSON Gilles, Monsieur JAUNET Christian, Madame GÜLBOL Amélie, Monsieur ATTANE Olivier, Madame MARZIN Stéphanie, Monsieur TARRADE Philippe, Monsieur TOUSSAINT Éric

**Étaient absents,**

Monsieur GUILHOT François (pouvoir à M. PREVOST Christian), Madame DA SILVA Laurie (pouvoir à Monsieur CHATELU Tony), Madame PREVOTAT Sarah (pouvoir à Madame MATHIEU Isabelle), Madame JEANNE Sylvie (pouvoir à Madame TEQUI Colette)

Monsieur CAILLIAS-LAPORTE Amaury a été désigné secrétaire de séance.

Date de la convocation	22 avril 2026	Abstentions 00
Membres en exercice	29	Suffrages exprimés 29
Membres présents	25	Contre l'adoption 00
Procurations	04	Pour l'adoption 29
Membres absents	04	

**DEL - 2026\_29 Convention de servitude de passage au profit d'ENEDIS, sur la parcelle AH 573 sise rue des Maraichers**

Monsieur Patrick ORGERON indique que le projet de construction d'une maison autorisée selon le permis de construire n°017274 2500023 délivré le 19 aout 2025, sur la parcelle cadastrée AH n° 831 sise rue des Maraichers, nécessite de la part d'ENEDIS la réalisation du raccordement électrique sur le réseau existant.

Ce raccordement étant situé sur le domaine privé de la commune, une convention n°ASD06-V07 en date du 2 avril 2026 relative à l'extension du réseau électrique en vue de desservir la construction est à établir entre les parties.

Par conséquent, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention concédant à ENEDIS une servitude de passage sur la parcelle cadastrée section AH numéro 573 située rue des Maraichers à Périgny, selon les modalités définies aux termes du projet de convention jointe à la présente délibération.

Le Conseil Municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le projet de convention en date du 2 avril 2026 relative à une servitude de passage au profit d'ENEDIS, annexé à la présente délibération,

**Vu** le plan cadastral et le plan d'installation du réseau, annexés à la présente délibération,

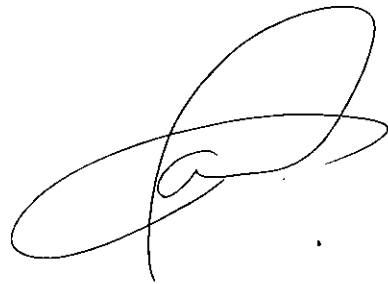
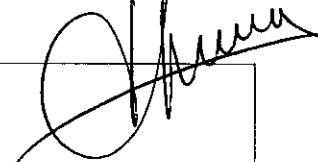
**Entendu** l'exposé de Monsieur Patrick ORGERON, 1<sup>er</sup> adjoint en charge de l'administration générale et des voiries,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- o **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de servitude de passage consentie au profit d'ENEDIS, sur la parcelle cadastrée section AH numéro 573 située rue des Maraichers à Périgny, relevant du domaine privé de la commune, en conformité avec les termes de la convention annexée à la présente délibération.
- o **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre toutes formalités utiles à l'exécution de la présente délibération.

*Pour extrait certifié conforme*  
**Le Maire,**  
**Cédric LAFAGE**

*Le secrétaire de séance,*  
**Amaury CAILLIAS-LAPORTE**



Le Maire,  
Certifie le caractère exécutoire de la présente  
délibération, après transmission au représentant  
de l'Etat le 30/04/2026  
Et sa publication le 30/04/2026

